



Fiscalité des revenus du capital : le Conseil d'analyse économique propose un rééquilibrage

Le Conseil d'analyse économique (CAE) a présenté mercredi 11 septembre sa nouvelle Note sur la fiscalité des revenus du capital. Les auteurs de cette Note, Patrick Artus, Antoine Bozio et Cecilia García-Peñalosa (avec la participation de Clément Carbonnier) exposent les points qui font le plus largement consensus au sein des experts et en tirent plusieurs recommandations pour la fiscalité française. La fiscalité des revenus du capital apparaît comme un enjeu de politique économique majeur car elle a de fortes conséquences sur la croissance et les inégalités à long terme.

Une forte pression fiscale sur les revenus du travail

Premier constat de la *Note du CAE* : **les prélèvements obligatoires français sur le capital sont supérieurs à ceux des pays voisins.** Ce niveau d'imposition élevé s'explique avant tout par une **forte pression fiscale en France sur toutes les assiettes d'imposition et, plus particulièrement, les revenus du travail.**

L'autre principale caractéristique de notre fiscalité du capital est son **extrême hétérogénéité**, avec des taux faibles, par exemple, pour l'immobilier et l'assurance-vie.

Rendre publiques les données sur l'exil fiscal pour choisir le meilleur système fiscal

Pour les experts du CAE, **il existe des arguments solides pour imposer les revenus du capital.** Notamment parce que **cette fiscalité participe à la redistribution des revenus et qu'elle permet d'alléger les prélèvements sur le travail.**

Néanmoins plusieurs systèmes d'imposition sont possibles. Le choix d'un de ces systèmes dépend du **niveau de redistribution souhaité**, mais aussi de la **force relative de deux comportements d'optimisation : entre revenus du travail et revenus du capital, d'une part** (une optimisation qui plaide pour l'intégration des revenus du capital au barème de l'IR après déduction d'un rendement « de base »), **et entre différentes localisations de la résidence fiscale, d'autre part (exil fiscal**, qui plaide plutôt pour un système dual où les revenus du capital seraient imposés à taux constant).

Pour choisir entre ces deux systèmes, il est nécessaire que l'administration rende publiques les données sur l'exil fiscal.

Des recommandations spécifiques pour réduire l'hétérogénéité des revenus du capital

Quel que soit le niveau moyen d'imposition, son hétérogénéité selon les types de revenus encourage l'optimisation fiscale et oriente les investissements vers des niches généralement peu productives. La défiscalisation des revenus de l'épargne ne se justifie généralement pas, à l'exception notable de l'épargne retraite. **Les recommandations du CAE visent à réduire cette hétérogénéité, ce qui dégagerait des recettes fiscales permettant d'abaisser les taux d'imposition.**

Le CAE recommande :

- **De limiter très fortement les exonérations.**
 - En limitant les avantages fiscaux des assurances-vie aux produits assortis d'une sortie en rente, garantissant qu'il s'agit *de facto* d'une épargne retraite.
 - En rééquilibrant la fiscalité vers l'immobilier, en taxant les loyers implicites nets des intérêts d'emprunts avec possibilité de report déficitaire si les intérêts sont supérieurs au loyer. À défaut, en actualisant les valeurs locatives pour remettre la taxe foncière en ligne avec la valeur effective des propriétés.
- **Une neutralité de la taxation des plus-values par rapport aux autres formes de revenus et aux autres types d'investissements.**
 - En imposant les plus-values réelles (et non nominales) en les annualisant, avant de les intégrer au barème de l'impôt sur le revenu.
- **Mettre fin progressivement à l'épargne défiscalisée dédiée et la dissocier du financement des investissements à fort rendement social.**

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission « d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Le Conseil d'analyse économique examine les questions qui lui sont soumises par le Premier ministre. Il peut procéder de sa propre initiative à l'analyse prospective de questions économiques qu'il estime pertinentes pour la conduite de la politique économique du pays.

Le Conseil d'analyse économique est composé de membres et de correspondants. Les membres participent à l'ensemble des travaux du Conseil. Les correspondants sont appelés à participer par le Président délégué en tant que de besoin. Les membres et les correspondants sont des économistes professionnels choisis en raison de leurs compétences telles que reconnues notamment par les usages du monde universitaire.

www.cae-eco.fr

Contact Presse

Christine CARL : 01 42 75 77 47 - christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : c.carl@orange.fr

Suivez le CAE sur  @CAEinfo